

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation : 14 novembre 2025

Nombre de membres

- ✕ 20 en exercice
- ✕ 16 présents et représentés
- ✕ 16 votants

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-huit novembre à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT),

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. DUCARIO Jonathan (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme. WICTZAK Emilie (Conseillère juridique et statutaire) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

2025/47. Convention Cadre unique relative aux missions facultatives du CDG 88

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,
- Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant la délibération 109 du 14 septembre 2018 portant validation de la convention de gestion des instances médicales des collectivités non-affiliées au Centre de Gestion des Vosges,

Considérant la délibération 238 du 22 décembre 2020 portant validation de la convention de sous-traitance des dossiers relevant des instances médicales (Comité Médical et Commission de Réforme) pour le compte du Conseil Régional GRAND EST,

Considérant l'absence de parution des textes relatifs à la nouvelle instance médicale unifiée « Conseil Médical » au jour de la présente délibération,

Considérant la nécessité de cadrer les interactions avec les collectivités non affiliées qui sollicitent le service des instances médicales,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- **Valident la mise à jour apportée à la convention relative aux « Instances Médicales » pour les collectivités non-affiliées ;**
- **Adopte la convention de manière à assurer une continuité d'instruction des dossiers relevant des instances médicales ;**
- **Confie au Président du Centre de gestion des Vosges le soin d'informer, par tout moyen de communication, les collectivités intéressées de la mise en place de cette nouvelle convention,**
- **Autorisent le Président à prendre toute mesure propre à et à signer la convention ainsi que tout document nécessaire au bon fonctionnement.**

Cette délibération annule et remplace les délibérations N°278 du 17 décembre 2021 relative à la modification de la convention Instances Médicales pour les collectivités non affiliées.

Date d'effet de la délibération : 28/11/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT**



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le